

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration

en date du **24.08.2020**

Présidence : DELANNOY Julien

Vice-Présidence : FOUACHE Séverine

Présents : ANNE Fernande, ANSEL Christine, BOIN Eveline, CAPELLE Fabienne, CHOCHOY Gérard, COQUEMPOT Anne-Marie, DELANNOY Julien, DELOBEL Laurence, DUMONT Philippe dès 17h45, LEFEBVRE Bernard, LEFEBVRE Muriel, RAIMOND David, THUILLIEZ Michel.

Absents excusés : Philippe DUMONT jusque 17h45. BOURGEOIS Edwige, CUEGNET Chantal

Les membres de la commission administrative approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Secours du 1^{er} septembre :

Monsieur le Président rappelle les délibérations 002 et 004 du 25 juin 2020 renouvellent les aides aux jeunes demandeurs d'emploi et secours aux familles à l'occasion du 14 juillet et des fêtes de Noël. Exceptionnellement, le CCAS a décalé les aides du 14 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020 compte tenu de la crise sanitaire traversée.

Il est indiqué que les administrés ont été informés de ces aides via les panneaux d'affichage de la commune ainsi que via une information sur le site Internet de la commune.

Aucune demande d'aide aux jeunes demandeurs d'emploi n'a néanmoins été formulée.

L'on dénombre deux demandes de secours aux familles.

Les deux foyers dépassent les barèmes fixés par les délibérations précitées. Dès lors, après vote des membres, aucun secours ne leur est attribué.

Repas des aînés 2020 :

Monsieur le Président explique que le traditionnel repas de l'amitié est prévu le 12 septembre 2020. Il évoque la situation de crise sanitaire et, comme énoncé lors de la réunion du 25 juin 2020, sollicite en conséquence le vote des membres du CCAS quant à la tenue de cet événement.

Sont dans ce but décrites les normes sanitaires actuellement applicables pour l'organisation d'un tel repas : distanciation sociale, port du masque lors des déplacements, absence de piste de danse, ... Le repas de l'amitié compte chaque année entre 100 et 120 participants.

Beaucoup de personnes habituellement présentes à ce repas ont fait part de leur souhait de ne pas y participer cette année du fait de la COVID-19.

Les membres du CCAS soulèvent que les invités sont des personnes considérées comme particulièrement vulnérables. Aussi, ils évoquent que le repas est organisé dans un lieu clos, ce qui est propice à la contamination. Certains relatent qu'ils trouvent imprudent d'organiser un tel repas en ces circonstances.

Monsieur le Président propose deux alternatives en cas de non-organisation de ce repas :

- La distribution de repas directement dans les foyers
- L'amélioration de la qualité du colis de Noël des aînés 2020 en y ajoutant par exemple un composant

A l'unanimité, les membres du CCAS émettent un avis défavorable à l'organisation du repas de l'amitié en cette année 2020.

A la majorité, les membres du CCAS sont favorables à l'ajout d'un article supplémentaire dans le colis de Noël pour compenser cette absence de repas de l'amitié. Une explication figurera dans le colis car la présence de cet article supplémentaire n'a pas vocation à perdurer les années à venir. En sus des devis pour les composants habituels du colis, sera demandé un devis pour une bouteille de Crémant ou quelque chose d'équivalent.

Colis de Noël des aînés 2020, répartition des secteurs :

Monsieur le Président rappelle les conditions à respecter pour être destinataire d'un colis. Il précise que 86 colis couples et 94 colis pour personnes seules sont prévus à ce jour.

Dans la mesure où le CCAS a été renouvelé en cette année 2020, il convient de définir les nouveaux secteurs de distribution des colis.

15 membres assureront la distribution. 9 personnes choisissent de distribuer seules et 6 ont constitué des binômes de distribution.

Les administrateurs du CCAS se voient proposer leur secteur de distribution. Chaque membre remettra entre 11 et 13 colis. Les secteurs sont validés par chacun d'entre eux.

Monsieur le Président évoque que, pour éviter une distribution le jeudi 17 décembre qui ne permettrait pas de consommer les produits frais à la Noël, les colis seront exceptionnellement remis cette année le samedi 19 décembre durant l'après-midi. Les destinataires des colis en seront avertis en temps voulu afin de s'assurer de leur présence à leur domicile.

